

FICHE TECHNIQUE : GUICHET

Selon le RRU :

Là où des guichets sont mis à la disposition du public, l'un d'entre eux est **adapté** aux personnes à mobilité réduite et **au moins un guichet** adapté supplémentaire est prévu par tranche de 10.

Le guichet est équipé d'une **tablette** dont le rebord inférieur est à minimum 0,75 m du sol et la face supérieure située entre 0,80 et 0,85 m du sol. La **profondeur** de la tablette est de minimum 0,60 m. Un **espace libre** est prévu sous la tablette.

Recommandations :

- Le guichet devra se trouver à proximité de l'entrée
- Une **aire de rotation** de 150 cm de diamètre, libre de tout obstacle, doit être présente devant le guichet afin que la personne en fauteuil roulant puisse se placer devant son interlocuteur et repartir sur ses pas aisément
- Le **dégagement** sous la tablette doit avoir une largeur de 85 cm
- Le guichet ne doit **pas comporter de vitre**
- S'il est équipé d'une vitre il faudra prévoir soit une Boucle à Induction Magnétique (BIM), soit une amplification sonore avec réglage du volume du côté client
- Il faut également veillez à ce qu'il n'y ait **pas de reflet** dans la vitre ou de **contre-jour**
- Si des **équipements** doivent être utilisés par les clients (bancontact, téléphone...) il est intéressant que ces équipements soient **mobiles** afin que les PMR puissent les disposer de la manière la plus adéquate possible

